

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-353 CONSTITUANT  
UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 avril 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-353 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Le présent règlement a pour objet :

- d'encadrer la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en précisant le nombre de membres, la durée de leur mandat, les responsabilités, les fonctions et les règles de régie interne du comité, etc.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 avril 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 avril 2023.

Anny Després, greffière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-353 CONSTITUANT  
UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 19 avril 2023 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la Ville (près de la porte principale de l'hôtel de ville) en conformité avec le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 19 avril 2023.

Anny Després, greffière adjointe